



تسلیم مکوک REMISE DE CHÈQUES

FO 006

Date: التاريخ:

ورقة إثبات الصكوك غير المدفوعة في التحالف الممنوعة قانونا.

ABC (ALGERIA) décline toute responsabilité au cas où la présentation et le protét des chèques n'auraient pu être faits dans les délais impartis par la loi.

- Imprimez en recto verso -
- اطبع على الوجهين -

« Le client accepte que :

- l'enregistrement de la valeur des chèques soit porté au crédit du compte destiné à l'encaissement par la banque.
- La banque -sans responsabilité aucune de sa part- délègue une autre banque pour recouvrement des chèques remis.
- La banque prélève par le crédit de votre compte, la valeur de toute commission aux frais engendrés par l'opération de recouvrement.
- La banque décline toute responsabilité dès la remise des chèques en recouvrement, en cas de perte, détérioration des chèques lors de leur envoi par courrier ou durant leur port, de même elle ne sera tenue responsable en cas de retard ou d'incapacité de les présenter au recouvrement ou de les réclamer ou de les recouvrer ou de l'envoi des avis de non-paiement ou de retour de chèques ou tous autres cas de force majeure.
- Le client assurera l'entièr responsabilité en cas de falsification ou de fraude sur les chèques remis ou sur les endossements portées au verso.»